



Session 2

Public-Private Partnerships and their evaluation

Les PPP (Partenariats Publics Privés) et leur évaluation

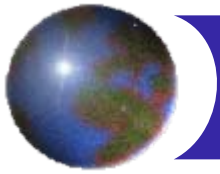
Par

Cathy ZADRA-VEIL

**LED (Laboratoire d'Economie Dyonisien),
Université Paris VIII**

Septembre 2008





Le contexte

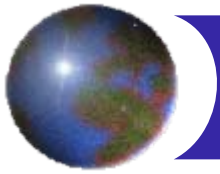
L'asymétrie informationnelle et la répartition des risques sont justifiées théoriquement et empiriquement comme inhérent à tout PPP.

La question centrale

Identifier quels sont les moyens de dépasser les limites des PPP à travers des outils d'évaluation dont disposent les partenaires?

Notre démarche

1. Analyse des outils *ex ante* d'évaluation des PPP
2. L'évaluation *ex post*
3. Des pistes afin de dépasser les limites des PPP.



I. L'évaluation *ex ante*

- ✓ La logique d'ensemble de l'évaluation au niveau communautaire
- ✓ L'analyse financière et économique du projet PPP

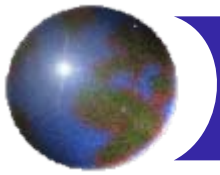
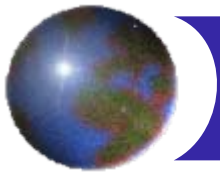


Tableau de comparaison entre des PPP et la solution publique.

Caractéristiques du projet	Solution publique de référence	Projet PPP n° 1	Projet PPP n° 2
1. Les coûts <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts directs d'investissement ➤ Coûts de financement ➤ Coûts de maintenance ➤ Coûts de fonctionnement ➤ Coûts de management public de projet 			
2. Les revenus			
3. Chiffrage des effets de distorsion liés au statut public (taxes, impôts, etc).			
4. Chiffrage des risques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risques transférés ➤ Risques non-transférés ➤ Risques partagés 			
5. Valeur Actualisée nette des coûts			
6. Les externalités chiffrées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact des délais ➤ Impacts socio-économiques ➤ Impacts financiers et fiscaux ➤ Impacts environnementaux 			
7. Les aspects qualitatifs non-chiffrables du projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risques et externalités non chiffrables ➤ La qualité du service à rendre aux usagers ➤ La réputation des répondants ➤ La qualité de l'architecture de la production de l'ouvrage ou du bâtiment ➤ Les effets d'apprentissage du commanditaire public et du secteur privé etc. 			
8. Appréciation globale			

Source : Tableau extrait d' Institut de la Gestion Déléguée, 2004, p. 222.



- ✓ La faisabilité du projet
- ✓ L'analyse financière
- ✓ Dans le cas des infrastructures
- ✓ Les indicateurs de performances financières
- ✓ L'analyse des effets socio-économiques
- ✓ L'analyse des risques et de sensibilité

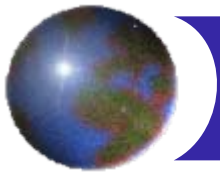
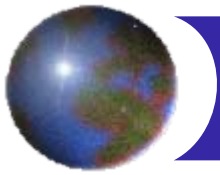


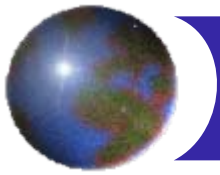
Tableau : Les risques les plus courants des projets d'infrastructure et leur hypothétique allocation

Type de risque	Exemples	Partenaire le plus apte à gérer le risque
Force majeure	Guerre, Désastre naturelle	Public
Réglementaire, politique	Délais pour l'approbation du projet, acquisition de terrain, changements politique, juridique affectant les revenus	Public
Conception et Technique	Défauts de conception ou d'ingénierie	Privé
Recette et Demande	Revenus insuffisants du fait du trafic ou de prix bas à cause de l'élasticité à la demande	Surtout Public et un peu privé
Construction	Explosion des coûts à cause des délais ou de défauts techniques	Privé
Exploitation	Exploitation et entretien sur le cycle de vie coûteux	Privé
Environnemental	Coûts de dommages et de responsabilités liés à des problèmes environnementaux	Privé
Financier	Mauvaise gestion de la dette ou coûts relatifs à une mauvaise couverture des recettes	Surtout Privé et un peu public
Défaillance de projet	Faillite du projet due à un ou un ensemble des facteurs ci-dessus	Partage Public-Privé



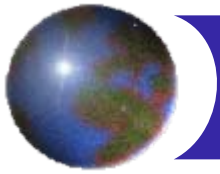
II. L'évaluation *ex post*

- La BEI, acteur majeur dans le financement des PPP
 - Critères d'évaluation *ex post* :
 - Sans délai et dépassement du budget et respect du cahier des charges
 - Comparaison entre le choix du recours au tout public ou au PPP
 - Critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, et de viabilité
- La Banque Mondiale
 - Même critères que la BEI, mais ils s'inscrivent dans la réduction de la pauvreté.



III. Les limites et leur dépassement

- La mise en concurrence *ex ante*
 - *Les enchères*
 - *Le Smart PFI*
- Le partage du risque
 - Risque de financement
 - Risque d'achèvement de la conception et de la construction
 - Risque d'exploitation
 - Risque relatif aux recettes
 - Risque de résiliation
 - Risque financiers



Conclusion :

Le recours au PPP est justifié par une évaluation ex ante de sa meilleure efficacité.

Pourtant, les partenaires sont dans un cadre d'asymétrie informationnelle. Cette asymétrie peut être réduite par une évaluation multidimensionnelle et sur le processus complet du PPP.

Thank you for your attention.

